


CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A ANNABA

DEMANDE DE PASSEPORT

Comparution personnelle obligatoire, sur rendez-vous

Vous devez présenter les **ORIGINAUX** des pièces demandées, accompagnés d'une photocopie correspondante

	1^{ère} demande	
Pièce à fournir	1 Photographie d'identité récente et parfaitement identiques (format 35*45mm, sans bord, le doit prendre entre 70 et 80 % de la photo, hauteur de la tête / bas du menton entre 32 et 36 mm).	
Preuve d'identité au choix	<ul style="list-style-type: none">▶ passeport algérien en cas de double nationalité▶ carte nationale d'identité française et/ ou algérienne en cas de double nationalité	
Preuve de la nationalité française	au choix	<ul style="list-style-type: none">- carte nationale d'identité française sécurisée (modèle plastifiée) + copie intégrale de l'acte de naissance transcrit inférieur à un an + certificat de nationalité française- déclaration de nationalité française ou décret de naturalisation- acte de naissance de moins d'un an comportant la mention de délivrance du certificat de nationalité française- jugement du tribunal attestant la qualité de Français + certificat de non-appel de cette décision.-
		<ul style="list-style-type: none">▶ copie intégrale d'acte de naissance algérien (S12) et d'un document officiel avec photo. <p>ATTENTION : le consulat procède, avant de saisir la demande de passeport, à une vérification de l'acte de naissance algérien auprès des autorités locales et cette démarche peut parfois prendre plusieurs mois.</p>
		<p>Le consulat vous engage vivement à solliciter le Service Central d'Etat-civil à Nantes afin de demander la transcription de votre acte de naissance sur les registres de l'état civil français.</p>
Justificatif de résidence/domicile en Algérie	<ul style="list-style-type: none">▶ Carte consulaire (si votre adresse est à jour dans votre dossier)▶ contrat de travail ou attestation de l'employeur ou certificat de résidence ou carte de résidence▶ contrat de location ou facture Sonelgaz.	

	renouvellement	
Pièce à fournir	1 Photographie d'identité récente et parfaitement identiques (format 35*45mm, sans bord, le doit prendre entre 70 et 80 % de la photo, hauteur de la tête / bas du menton entre 32 et 36 mm).	
Preuve d'identité au choix	<ul style="list-style-type: none"> ▶ passeport français et/ ou algérien en cas de double nationalité ▶ carte nationale d'identité française et/ ou algérienne en cas de double nationalité 	
Preuve de la nationalité française	▶ carte nationale d'identité française sécurisée (modèle plastifiée)	
	ou au choix	<ul style="list-style-type: none"> - ancien passeport français biométrique (<i>passeport comportant sur la couverture : un composant électronique, le mot PASSEPORT souligné et en dessous un logo de forme rectangulaire</i>)  + copie intégrale de l'acte de naissance transcrit inférieur à un an - certificat de nationalité française ou déclaration de nationalité ou décret de naturalisation - acte de naissance de moins d'un an comportant la mention de délivrance du certificat de nationalité française - jugement du tribunal attestant la qualité de Français + certificat de non-appel de cette décision
Justificatif de résidence/domicile en Algérie	<ul style="list-style-type: none"> ▶ carte consulaire (si votre adresse est à jour dans votre dossier) ▶ contrat de travail ou attestation de l'employeur ou certificat de résidence ou carte de résidence ▶ contrat de location ou facture Sonelgaz. 	
Restitution obligatoire du document d'identité précédent.		

Pour les femmes mariées, divorcées ou veuves : un justificatif de la situation au regard de l'état-civil (livret de famille, acte de naissance avec mention, acte de mariage, jugement) si vous souhaitez faire figurer le nom du conjoint.

Pour les enfants mineurs :

- Présence du parent français, accompagné de l'enfant ;
- Livret de famille des parents ;
- Acte de naissance inférieur à 1 an ;
- Présentation du jugement en cas de divorce ou de séparation avec précision de qui détient l'autorité parentale ;
- Justificatif de domicile des parents

TARIFS ET DELAIS

Les délais de délivrance sont d'environ 3 semaines.

Le coût d'un passeport varie suivant les cas (majeurs ou mineur) et **en fonction du taux de change de chancellerie** en vigueur au jour de la demande. Les frais de chancellerie qui doivent être acquittés en espèces et en monnaie locale (**dinars**) sont les contrevaleurs de :

- Passeport pour un adulte : 96€
- Passeport pour un mineur de plus de 15 ans : 52€
- Passeport pour un mineur de moins de 15 ans : 27€

Dans des **cas particuliers** et si le consulat l'estime nécessaire, d'autres documents pourraient être demandés.